

1	2	3	4	5	6	7
R 29 JUIN 2026						
PV. 25.6.26				CI. 65/10		

Extraits de décisions du procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS régional Nord Vaudois du mercredi 27 mai 2026.

Trente-et-une des quarante communes membres sont présentes, représentant 106 voix sur 117.

Les communes de Bonvillars, Concise, Cronay, Cuarny, Ependes, Ursins et Villars-Epeney sont excusées.

Les communes de Novalles et Onnens sont absentes.

Le Comité directeur est représenté par M. Christian Weiler (Président du CoDir), M. Pierre Dessemontet, Mme Laura Marques, M. Francesco Di Franco et M. Hervé Kemmling. Le Major Eric Stauffer est présent.

Point 3 : Adoption du procès-verbal du 25 septembre 2025

Le président ouvre la discussion quant au procès-verbal de l'assemblée générale du 25 septembre 2025. La parole n'est pas demandée et l'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**, avec 1 abstention.

Point 4 : Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2025

Le président ouvre la discussion quant au procès-verbal de l'assemblée générale du 8 octobre 2025. La parole n'est pas demandée et l'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son autrice.

Point 5 : Préavis 26.01CD concernant le rapport de gestion 2025

L'assemblée est invitée à se prononcer sur la version du rapport de gestion amendée avec la modification suivante : en page 6, sous le point 8.4, la deuxième occurrence du titre "311100 achats matériel, machines et outillage" est à remplacer par "311110 achats de véhicules".

Le rapport est lu par M. Yves Guilloud, rapporteur de la Commission de gestion.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR26.01CD, qui décide :

Article 1 : le rapport de gestion pour l'année 2025 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est adopté tel que présenté en annexe du préavis PR25.01CD.

La discussion est ouverte. (...) La parole n'est plus demandée. L'assemblée est invitée à voter à main levée.

Résultat : le préavis 26.01CD concernant le rapport de gestion 2025 est accepté à l'unanimité.

Point 6 : Préavis 26.02CD concernant les comptes 2025

Le rapport est lu par M. Yves Guilloud, rapporteur de la Commission de gestion.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR26.02CD, qui décide :

Article 1 : les comptes 2025 de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois sont adoptés tels que présentés dans le préavis 26.02CD.

La discussion est ouverte. Aucune question ni remarque n'est formulée et l'assemblée est invitée à voter à main levée.

Résultat : le préavis 26.02CD concernant les comptes 2025 est accepté à l'unanimité. Le président remercie la CoGe pour l'ensemble de son travail.

Patrick Grin



Président du conseil intercommunal



Pénélope Escallier



Secrétaire du conseil intercommunal